

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 novembre 2020

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal, sauf les membres suivants excusés :
Mme Fabienne PFISTER
M. Pascal GEHLEN

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU PV de la réunion du 9 novembre 2020

II. AFFAIRES FINANCIERES

1. Décisions budgétaires modificatives
2. Approbation de devis et factures
3. Remboursement par l'assurance

III. URBANISME

1. Droit de Prémption urbain (information)

IV. DIVERS

---ooo0ooo---

I. APPROBATION DU PV de la réunion du 9 novembre 2020

II. AFFAIRES FINANCIERES

1. Décision Budgétaire Modificative

Le maire présente au Conseil Municipal la proposition de modification budgétaire (DM 2020-03) ci-après relative au budget principal de la commune – année 2020.

Après en avoir discuté et après délibération,

le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
1641 : Emprunts en euros	+ 9 000,00		
2111 : Terrains nus OP 56	- 9 000,00		
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	0,00

Le maire présente au Conseil Municipal la proposition de modification budgétaire (DM 2020-04) ci-après relative au budget principal de la commune – année 2020.

Après en avoir discuté et après délibération,

le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
21318 : Autres bâtiments publics OP 806	- 120 000,00		
2764 : Créances sur des particuliers et pers. droit privé	+ 120 000,00		
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	0,00

2. Approbation de devis et factures

Il n'y a aucun devis ni facture qui a été approuvés par le Conseil Municipal dans cette séance.

3. Remboursement par l'assurance

Le Conseil Municipal approuve le remboursement par la Compagnie d'assurance GROUPAMA d'un montant total de €. 2.578,24, en règlement du sinistre concernant le carrelage au périscolaire.

Le maire est chargé d'établir le titre de recette correspondant.

III. URBANISME

1. Droit de Prémption urbain (information)

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 novembre 2020, la Commune a enregistré et traité les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivantes :

- Vente de la propriété non bâtie située à BERNARDSWILLER, rue du Rebgarten cadastrée Section 07 - N°92 avec une surface totale de 3,16 ares appartenant à Mme MULLER Germaine.

Après transmission à la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile pour instruction et décision, il a été renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain.

V. DIVERS

1. Eclairage public : rajout de trois lampadaires

Le maire informe qu'il serait opportun de rajouter plusieurs lampadaires dans la commune, à savoir :

- un lampadaire dans la rue des Jardins
- un lampadaire dans l'impasse Im Seetel
- un lampadaire entre la rue des Vignes et la rue Saint-Sébastien

Le maire :

